

## PROBLÉMATIQUES – SERVICE DE L'URBANISME (Séance de juillet 2021)

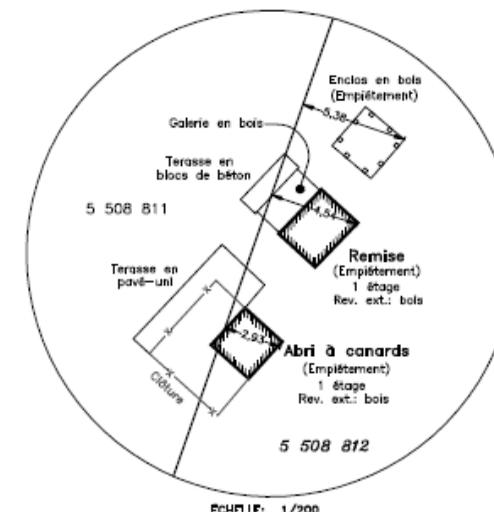
#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
169	<b>Anik Malette</b> <b>6, avenue des Amiraux</b>	Quai non conforme Superficie : excédent de 12.7 m <sup>2</sup>	<p>09.10.2019 Inspection le 9 octobre 2019 vers 10:30 AM, aucun changement n'a été fait sur le quai afin de le rendre conforme au permis émis 2017-042 et ce contrairement aux affirmations faites par M. Maxime Ouimet. Constat émis le 9 octobre 2019. En attente du jugement.</p> <p>10.02.2020 Discussion avec Me Fournier et transmission des plans et du permis.</p> <p>23.03.2020 Me Fournier me confirme par téléphone que Mme Malette a plaidé coupable et a payé son constat. Une lettre lui sera envoyée lui demandant de se conformer pour la fin mai.</p> <p>08.04.2020 Courriel envoyé à Mme Malette pour l'informer qu'une inspection aura lieu le 29 mai 2020, afin de vérifier si le quai est de dimension réglementaire et conforme au permis émis.</p> <p>29.05.2020 Inspection à 13 h 55, constaté que le quai, qui avait une superficie de 49.86mc en octobre 2019, est maintenant à 48.63mc (enlèvement de la rampe de motomarine), soit 7.63 mc de plus que le règlement de zonage 2006-493 article 6.1.3.7 alinéa (3) le permet, soit un maximum de 41mc. Émission d'un constat d'infraction (récidive).</p> <p>30.06.2020 Constat en traitement.</p>

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
173	<b>Julie Godin 5, avenue des Hirondelles</b>	Construction d'un module de jeux d'enfants et bâtiment accessoire	<p>22.07.2020 Inspection à 15 h 15 au 5, avenue des Hirondelles, j'ai constaté la construction d'un module de jeux d'enfants et d'un bâtiment accessoire sans permis. Remis un arrêt des travaux et envoyé courriel le 24.07.2020 mentionnant les items nécessaires à recevoir : certificat de localisation, plan de construction à l'échelle, remettre formulaire de demande de permis</p> <p>09.09.2020 Aucun document reçu, suivi à faire.</p> <p>05.11.2020 Réception des plans de construction du cabanon, pergola, galerie d'été et module de jeu d'enfant.</p> <p>04.12.2020 Début de l'étude du dossier et analyse.</p> <p>15.03.2021 Rapport déposé afin d'expliquer la problématique.</p> <p>19.03.2021 À la demande du Conseil, ce dossier est reporté au mois de mai.</p> <p>20.05.2021 Présentation du rapport déposé—explications des problèmes découlant de la construction du module de jeux pour enfants.</p> <p>21.05.2021 Dossier reporté au Conseil de juin.</p>

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
174	Camille Halaby (Jane Zurub) 200, chemin Estérel	Construction d'un pilier en béton dans l'emprise de la rue	<p>22.07.2020 Inspection à 10 h 30 au 200, chemin d'Estérel, j'ai constaté la construction d'un pilier de béton dans l'emprise du chemin. Rencontre prévue avec les propriétaires, remis arrêt des travaux sur le lot 5 508 726. Le pilier devra être enlevé. Le propriétaire demande s'il a le droit de faire une demande au Conseil étant donné sa capacité physique restreinte.</p> <p>29.08.2020 Réception d'une note du Dr. de M. Halaby pour appuyer le fait qu'il doit installer une signalisation claire de son adresse civique pour les services d'urgence au besoin.</p> <p>14.10.2020 Discussion téléphonique, explique la situation, je lui demande d'enlever la haie et la colonne pour le 15 novembre 2020.</p> <p>06.11.2020 Réception d'une lettre de M. Halaby demandant une proposition de prolongation pour le 16 mai 2021.</p> <p>10.11.2020 Émission d'un constat d'infraction à Mme Jane Zurub (propriétaire) au 200, chemin d'Estérel. Infraction constatée le 22.07.2020.</p> <p>29.01.2021 Transfert du dossier à la Cour et à nos avocats suite à la réception d'un plaidoyer de non culpabilité.</p> <p>23.03.2021 Cour municipale-dossier reporté le 26 mai 2021.</p> <p>26.05.2021 Cour municipale-présentation de la preuve.</p> <p>02.06.2021 Inspection – les piliers ont été enlevés.</p> <p>Aucune nouvelle de la Cour. 28 septembre 2021 13. :30</p>



#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
175	The Cristofaro Family Trust 2, avenue d'Amiens	Construction de deux bâtiments accessoires sur le lot 5 508 811 ayant empiètement sur le lot 5 508 812 (Parc Lucie-et-Robert-Lavigne), plus un autre bâtiment accessoire qui se trouve complètement sur le lot de la Ville.	<p>À prévoir : Informer le propriétaire de la situation et demander les corrections nécessaires.</p> <p>04.12.2020 Lettre transmise à M. Cristofaro par courriel et courrier pour l'informer de la situation, délai au 31 mai 2021 pour retirer tous les bâtiments et terrasses.</p> <p>05.02.2021 Aucun accusé de réception, renvoi par courrier recommandé.</p> <p>26.02.2021 Réception de la lettre par le propriétaire.</p> <p>07.04.2021 M. Frank Pappas a demandé si un délai d'un mois pouvait être accordé. J'ai indiqué que ce n'était pas possible. (M. Pappas représente M. Cristofaro).</p> <p><b>18.05.2021 Lettre de Monco – propositions pour régulariser l'empiètement sur le terrain de la Ville.</b></p> <p><b>31.05.2021 Inspection + photos (demandées par le Conseil) - Bâtiments accessoires toujours présents.</b></p> <p><b>11.06.2021 Lettre à Monco – refus des offres d'acquisition et délai additionnel octroyé pour régulariser l'empiètement.</b></p> <p><b>08.07.2021 Lettre de Fortier Avocats-Réitère offre d'acquisition d'une parcelle du lot 5 508 812 au lieu d'une procédure visant la prescription acquisitive de cette parcelle.</b></p>



**Claudia Baruch**  
**Israël Albert**  
**4, place de Blois**  
 -  
**Valérie et Olivier Tolila**  
**6, place de Blois**

Plaintes répétitives de la part du 4  
 concernant le 6.

4.05.2020 Demande de Mme Baruch pour planter des arbres sur le terrain de son voisin afin de créer un écran visuel.  
 04.05.2020 Courriel de Mme Baruch demandant qu'on l'appelle pour des questions.  
 04.05.2020 Courriel de Mme Baruch avec photos montrant les lumières sur la maison du 6, place de Blois (éclairage dans le soffite).  
 04.05.2020 Envoi d'un courriel à Mme Baruch lui donnant des références pour faire un relevé de milieux humides.  
 04.05.2020 Courriel de Mme Baruch me remerciant.  
 11.05.2020 Courriel de Mme Baruch demandant qu'on l'appelle pour d'autres questions.  
 12.05.2020 Courriel de Mme Baruch pour que je lui envoie un résumé de notre conversation du 11.05.2020.  
 12.05.2020 Envoi d'un courriel à Mme Baruch lui demandant de m'appeler.  
 25.06.2020 Courriel de Mme Baruch à propos de travaux sans permis dans la bande riveraine au 6, place de Blois. (S'en est suivi un arrêt des travaux ainsi que l'émission de deux constats d'infraction qui ont été tous deux payés).  
 03.08.2020 Mme Baruch pose des questions au sujet de l'installation sanitaire du 6, place de Blois.  
 26.10.2020 Mme Baruch demande un rendez-vous pour son projet (muret de rétention, plantation d'arbres et agrandissement).  
 27.10.2020 Donner rendez-vous à Mme Baruch.  
 29.10.2020 Courriel de Mme Baruch avec photos de la propriété voisine, se plaint de la thermopompe, Ecoflo, perte d'intimité.  
 29.10.2020 Courriel de Mme Baruch avec photos du système intérieur montrant limite d'arbre, thermopompe, muret entre les deux propriétés.  
 29.10.2020 Envoi d'un courriel à Mme Baruch lui demandant de m'appeler.  
 30.10.2020 Courriel de Mme Baruch avec commentaires sur la réglementation.  
 23.11.2020 Courriel de Mme Baruch avec questions.  
 23.11.2020 Courriel de Mme Corriveau demande de répondre à Mme Baruch.  
 27.11.2020 Courriel de Mme & M. Tolila montrant le quai illuminé au 4, place de Blois.  
 04.12.2020 Courriel de Mme & M. Tolila expliquant qu'ils seraient victimes d'harcèlement de la part de la voisine et demande à la Ville de ne plus soutenir Mme Baruch dans ses démarches.  
 16.12.2020 Une lettre est en préparation pour Mme Baruch.  
 16.12.2020 Une lettre est en préparation pour Mme et M. Tolila.  
 09.02.2021 Discussion avec M. Jesse Tremblay ingénieur.  
 11.02.2021 Discussion avec Mme Baruch pour lui expliquer que le dossier ne sera pas présenté au CCU.  
 11.02.2021 Discussion avec M. Dominic Bernier contracteur concernant la pente de terrain et distance des lignes.  
 04.03.2021 Visite à 18 h 45 chez M. Tolila pour discussion et prise de photos, va me remettre une lettre d'entente.  
 08.03.2021 Discussion avec Mme Baruch, lui mentionne que la visite a été faite chez son voisin et qu'un accord a été fait, va me faire parvenir une lettre d'entente.  
 17.03.2021 Reçu lettre d'entente de M. Tolila.  
 29.03.2021 Envoyé lettre à M. Tolila-délai pour effectuer les travaux fixé au 26 avril 2021.

177	<b>Claudia Baruch Israël Albert</b> 4, place de Blois - <b>Valérie et Olivier Tolila</b> 6, place de Blois	Plaintes répétitives de la part du 4 concernant le 6.	10.05.2021 Visite de la résidence avec monsieur Tolila. Les ampoules ont été changées (faisceau droit ajusté). 25.05.2021 Reçu plan de revitalisation de la bande riveraine (préparé par architecte paysagiste). Le plan indique aussi que 10 cèdres seront plantés (côté gauche-entre les deux propriétés).
178	<b>Stéphane Brisebois</b> Place Foch	Mise en place de deux panneaux pour mise en vente.	24.11.2020 Constatation d'un panneau « à vendre » sur le lot 5 508 639 25.11.2020 Constatation d'un panneau « à vendre » du côté de l'avenue des Friquets. 27.11.2020 Discussion avec M. Brisebois pour lui demander de retirer les 2 panneaux. Délai donné jusqu'au 4.12.2020. 04.12.2020 Panneaux enlevés. Constatation d'une coupe de bois sans permis. 06.12.2020 Demandé à M. Brisebois de remplir un formulaire pour demande de coupe d'arbre. 07.12.2020 Formulaire reçu. 11.12.2020 Dossier en traitement, probable constat d'infraction pour coupe d'arbres sans permis. 12.12.2020 Discussion avec Me Fournier pour l'émission d'un constat d'infraction suite à la demande de déposer une demande de coupe d'arbre, Me Fournier ne trouve pas cela très transparent. Nous devrions laisser tomber ce dossier puisque le dossier ne contient pas assez de preuves. 27.04.2021 Discussions avec Me Provost et M. Dydzak pour déterminer si les motifs sont raisonnables pour émettre un constat d'infraction. Les documents seront transmis à Me Provost aux fins d'analyse. 07.05.2021 Courriel transmis à Me Provost avec les renseignements relatifs au dossier.
179	<b>Nathalie Vaillant</b> <b>Jean-François Plante</b> 30, avenue des Alouettes	À la suite d'une autorisation de coupe d'arbre, devait replanter 1 arbre en bande riveraine été 2020. N'a pas été fait.	01.02.2021 Lettre demandant de procéder au replantage au plus tard le 1er juin 2021. Recommuniquerons au printemps. <b>CONFORME</b>
180	<b>Gabriella Congiu</b> 18, avenue de Versailles	À la suite d'une autorisation de coupe d'arbre, devait replanter 3 arbres en bande riveraine été 2020. N'a pas été fait.	01.02.2021 Lettre demandant de procéder au replantage au plus tard le 1er juin 2021. Recommuniquerons au printemps. <b>CONFORME</b>
181	<b>Mario Cytrynbaum</b> 25, avenue des Friquets	À la suite d'une autorisation de coupe d'arbre, devait replanter 1 arbre en bande riveraine été 2020. N'a pas été fait.	01.02.2021 Lettre demandant de procéder au replantage au plus tard le 1er juin 2021. Recommuniquerons au printemps. <b>CONFORME</b>

182	<b>Carole Leblanc</b> 18, avenue d'Amiens	À la suite d'une autorisation de coupe d'arbre, devait replanter 1 arbre en bande riveraine été 2020. N'a pas été fait.	01.02.2021 Lettre demandant de procéder au replantage au plus tard le 1er juin 2021. Recommuniquerons au printemps. <b>CONFORME</b>
183	<b>Théodore Tessler</b> 12, avenue de Grenoble	À la suite d'une autorisation de coupe d'arbre, devait replanter 1 arbre en bande riveraine été 2020. N'a pas été fait.	01.02.2021 Lettre demandant de procéder au replantage au plus tard le 1er juin 2021. Recommuniquerons au printemps.

184	<b>Mitchell Tessler</b> 14, avenue de Grenoble	À la suite d'une autorisation de coupe d'arbre, devait replanter 1 arbre en bande riveraine été 2020. N'a pas été fait.	01.02.2021 Lettre demandant de procéder au replantage au plus tard le 1er juin 2021. Recommuniquerons au printemps.
185	<b>Joshua Wiseman</b> 6, place Chantilly	À la suite d'une autorisation de coupe d'arbre, devait replanter 5 arbres en bande riveraine été 2020. N'a pas été fait.	01.02.2021 Lettre demandant de procéder au replantage au plus tard le 1er juin 2021. Recommuniquerons au printemps. <b>CONFORME</b>
186	<b>Jean R. Deschamps</b> 2, avenue de Champfleury	À la suite d'une autorisation de coupe d'arbre, devait replanter 6 arbres en bande riveraine été 2020. N'a pas été fait.	01.02.2021 Lettre demandant de procéder au replantage au plus tard le 1er juin 2021. Recommuniquerons au printemps. <b>CONFORME</b>
187	<b>Charles Beaudoin</b> 2, avenue des Perdrix	Dépôt d'une plainte formelle pour un quai non réglementaire de la part d'une voisine	<p>« Bonjour M Taché, Monsieur Dydzak , Monsieur Lafontaine,</p> <p>Je souhaite, à nouveau, obtenir la collaboration de la Ville de L'Estérel pour faire respecter la loi sur les quais au Québec. voir courriel ci-dessous du 21 octobre 2019</p> <p>Monsieur Charles Beaudoin au 2 de la Perdrix a un quai illégal et non conforme. Nous réitérons notre demande afin que vous prévenez ce propriétaire qu'il est en défaut. Son quai a une longueur excessive, c'est dangereux pour la circulation des eaux.</p> <p>Nous souhaitons sincèrement que ce dossier soit réglé à l'amiable et que ce dossier soit pris en charge par la Ville de L'Estérel. Vous êtes responsable de faire respecter les règlements. Les droits acquis sur les lacs du Québec n'existe pas, donc ne me revenez pas avec cette faible défense. D'autant que ce règlement existe depuis plus de 20 ans.</p> <p>Merci de nous supporter dans le bon voisinage et de prendre en charge ce dossier avant le 16 avril 2021. Vous devez faire face à vos responsabilités. Vous êtes la municipalité. »</p> <p>26.05.2021 Inspection-mesures du quai. 28.05.2021 Reçu de M. Beaudoin le certificat de localisation. Monsieur Beaudoin est propriétaire depuis 2011. Le quai est installé à cet endroit depuis 2002 (permis octroyé par SMLM). Mme Quesnel était au courant de cette situation au moment de l'achat de sa propriété.</p>